



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, mardi 12 décembre 2023

Dysfonctionnements lors la mise en place du nouveau réseau : les usagers TUL seront remboursés d'une partie de leur abonnement

A la suite du changement de délégataire dans la gestion des transports urbains lavallois et de la mise en place du nouveau réseau en septembre 2023, des dysfonctionnements majeurs ont été constatés. Laval Agglomération a demandé à ce que RATP-DEV procède au remboursement des usagers.

La mise en place du nouveau réseau TUL par le nouveau délégataire RAPT-DEV début septembre 2023 s'est accompagnée de dysfonctionnements majeurs, pénalisant injustement les usagers du service public. A la demande de Laval Agglomération, le délégataire s'est engagé à verser une compensation aux abonnés.

Concrètement, il s'agira d'un remboursement de 50% de l'ensemble des abonnements mensuels pour les mois de septembre et d'octobre et de 50% de la quote-part (1/12ème par mois) des mois de septembre et d'octobre pour les abonnements annuels.

Les usagers du service de transport pourront accéder à la procédure de remboursement via un espace dédié sur le site internet "TUL-Laval", en renseignant leurs informations d'identification. RATP-DEV s'est engagé à mettre en ligne le formulaire d'ici fin janvier le temps de la mise en place technique de la procédure de remboursement. Les abonnés en seront informés directement. Les remboursements seront ensuite effectués par virement bancaire.

Par ailleurs, au regard des manquements constatés de la part de RATP-DEV à ses obligations contractuelles, Laval Agglomération fera valoir ses droits en appliquant des pénalités financières à l'opérateur.

Contact presse :

Fabien BLANCHARD : fabien.blanchard@agglo-laval.fr

06 22 73 96 65